



## Succession des parts d'une SCI multipropriété

-----  
Par Gabby

Bonjour,

Mes parents se sont mariés en 1986 (sous le régime de la communauté des biens) et ont divorcé en 2020. Mon père est décédé la même année, quelques mois après le divorce.

La séparation des biens entre époux consécutive au divorce n'a donc pas pu être réalisée.

En 2006, mon père a acheté seul des parts dans une SCI en multipropriété (mes parents étaient alors séparés mais non divorcés). Il n'a pas consulté ma mère pour cet achat, et ma mère n'a donc signé aucun document.

Ma question est : qui va hériter des parts de mon père dans cette SCI multipropriété ? Ma mère ou nous ses enfants.

En vous remerciant par avance pour vos réponses,  
Gabby.

-----  
Par ESP

Bonsoir

En 2006, votre père a acheté seul, mais juridiquement au nom de la communauté.  
Cet actif suit donc le reste, selon le jugement de divorce d'abord.